

M. Forrestall: Le ministre semble nous dire que, de l'avis du gouvernement, une réunion des grands chefs des pays de l'OTAN ne devrait pas avoir lieu avant que la Conférence sur la sécurité ait terminé ses travaux? Ai-je bien compris?

M. MacEachen: Non, il ne s'agit pas d'une politique officielle. En tant que gouvernement, nous nous soucions des progrès de la Conférence européenne de la sécurité et nous tenons à persévérer dans ce sens encore un bout de temps pour améliorer cet aspect de nos relations internationales. Le premier ministre suppléant a déjà traité d'une réunion au sommet de l'OTAN à l'heure actuelle. Tout en favorisant, en principe, la tenue d'une réunion au sommet, nous nous demandons s'il convient de la prévoir pour la fin de mai.

* * *

LA SANTÉ

L'AFFICHAGE DES PRIX DES MÉDICAMENTS—DEMANDE DE NON-INTERVENTION DU GOUVERNEMENT À L'ENDROIT DES PHARMACIENS

M. Rod Blaker (Lachine-Lakeshore): Merci, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que deux chaînes montréalaises de pharmacies ont défié ce matin l'autorité du Collège des pharmaciens du Québec en affichant les prix comparés de médicaments vendus sous marque et de médicaments vendus sous désignation générique, donnant ainsi, finalement, aux Québécois l'occasion d'acheter des produits pharmaceutiques en pleine connaissance des prix, le ministre donnera-t-il l'assurance à la Chambre et aux pharmaciens québécois que son ministère et le gouvernement ne participeront à aucune poursuite en justice qui aurait ou pourrait avoir comme résultat de priver les consommateurs de produits pharmaceutiques de ce genre de comparaison entre les prix et de services de protection des consommateurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le sujet a encore une fois été abordé au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé en février 1974. Le gouvernement fédéral a proposé d'autoriser l'affichage des prix des médicaments, mais les provinces n'étaient pas unanimes à l'approuver. Il a cependant été convenu que j'entreprenne une étude de l'affichage des prix des médicaments. Nous ne sommes pas persuadés que l'affichage des prix aggrave l'abus des médicaments. J'ai l'intention de faire modifier le règlement des aliments et drogues pour supprimer les dispositions interdisant la publicité des médicaments d'ordonnance. Cela permettrait l'affichage des prix. Cette nouvelle disposition ne s'étendrait toutefois pas à la publicité des narcotiques et des médicaments réglementés, où le danger d'abus éventuel est plus grand. Je n'ai donc pas l'intention d'intenter des poursuites contre les pharmacies qui affichent les prix dans les conditions actuelles.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CANADA ET LE PROJET ÉGYPTIEN DE RÉOUVERTURE DU CANAL DE SUEZ—LA REPRÉSENTATION OFFICIELLE AUX CÉRÉMONIES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à notre distingué secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui offrir en même temps mes vœux de succès dans son voyage en Afrique, qui doit commencer demain. Pourrait-il nous dire si le Canada a fait savoir au gouvernement égyptien qu'il approuvait sa décision de rouvrir le Canal de Suez, et ce faisant de contribuer à diminuer les tensions internationales et à amoindrir les difficultés économiques dans le monde? Pourrait-il nous dire aussi si le gouvernement canadien sera représenté aux cérémonies de réouverture de cette voie maritime historique? Si oui, aimerait-il se faire accompagner par un descendant politique du grand Benjamin Disraeli?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le député de ses bons vœux et de son intéressante question, dont je prends note.

* * *

LA SANTÉ

L'ACCESSIBILITÉ DES COMITÉS D'AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE DANS LES HÔPITAUX—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION AU CODE CRIMINEL

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social... Je reconnais qu'elle a déjà été posée autrement par les députés de Halton et de York-Sud, mais j'essaie de concilier des opinions divergentes au sein du cabinet. Comment le gouvernement entend-il triompher des injustices constatées par le ministre au sujet de l'accès aux comités d'avortement thérapeutique dans les hôpitaux? A-t-on songé à modifier le Code criminel de façon à rendre accessibles à tous ce que le ministre a appelé dans sa déclaration des établissements semi-publics?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de divergences de vues entre les membres du cabinet sur cette question. J'ai dit que la loi existe à l'heure actuelle en des termes connus. Les bénéfices de cette loi ne sont malheureusement pas disponibles d'une façon égale à travers le pays; la responsabilité de l'administration des services de santé, et particulièrement des hôpitaux, relève des provinces, comme mon honorable collègue le sait et il y a bien peu de chose que le gouvernement puisse faire pour forcer quelque institution que ce soit à adopter des mesures appropriées à ce sujet.

[Traduction]

M. Fairweather: La solution bien simple à cette difficulté ne consisterait-elle pas à modifier le Code criminel?

[Français]

M. Lalonde: Je ne crois pas, parce que le Code criminel, tel que constitué à l'heure actuelle, permet la création de comités d'avortement thérapeutique. Le Code est purement permissif, et c'est à chacun de se prévaloir de cette permission.